

**AUTORISATION PARENTALE**  
**(A retourner remplie et signée avant le début du stage)**

Nom du représentant légal (père, mère, tuteur) :

N° de sécurité sociale de l'enfant (obligatoire) :

Indications particulières (allergies, accidents, difficultés de santé, port de lunettes...) :

-----

Asthme :            Oui      
                      Non          Conduite à tenir : -----

J'autorise mon enfant à rentrer seul dès la fin de l'activité :    Oui        Non

Je soussigné Madame/Monsieur-----

1. Autorise mon enfant à participer au stage aux activités Vacances Multisports.
2. Certifie que les éléments portés sur ce document sont exacts.
3. Autorise l'organisateur à prendre les dispositions nécessaires en cas d'urgence médicale.
4. Autorise Profession sport 56 et la commune à photographier mon enfant lors des activités et permet l'utilisation des images pour des présentations et communications réservées exclusivement à l'usage de Profession sport 56/ou la commune.
5. Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur joint.
6. M'engage à fournir un **certificat médical de non contre indication à la pratique du sport datant de moins de 3 mois ou photocopie de licence sportive.**
7. M'engage à fournir une attestation d'assurance en responsabilité civile qui couvre mon enfant.
- 8.

Fait à :

le,

Signatures :

# PROGRAMME ET INSCRIPTION

Les Activités Vacances Multisports proposées par Profession sport 56 et la commune de KERFOURN se dérouleront pendant les vacances du Lundi 6 Juillet au Vendredi 10 Juillet 2020 de 14h à 17h à la salle polyvalente (city stade) de KERFOURN.

## Inscription aux activités JUILLET 2020

**Tarifs : déterminés par la MAIRIE DE KERFOURN**

Dates	Heures	Activités/Programme	Oui/Non	Coût
Lundi 6 Juillet CITY STADE	14H-17H	- JEUX TRADITIONNELS - ATHLETISME		
Mardi 7 Juillet CITY STADE	14H-17H	- COURSE D'ORIENTATION - RALLYE PHOTO		
Mercredi 8 Juillet CITY STADE	14H-17H	- KOH LANTA		
Jeudi 9 Juillet CITY STADE	14H-17H	-DISC GOLF		
Vendredi 10 Juillet CITY STADE	14H-17H	- BIATHLON CARABINE LAZER - RUN BIATHLON		

Nombre de Jours :

Coût TOTAL =

Signatures :

# VACANCES MULTISPORTS 56



***Tu as entre 6 (dans l'année) et 15 ans, Profession Sport 56 et la commune de KERFOURN te proposent une semaine de Vacances Multisports du LUNDI 6 JUILLET au Vendredi 10 JUILLET 2020 de 14h à 17h au City Stade ou à la salle polyvalente. Les activités seront encadrées par Gwendal LEMERCIER et Frédéric BRIEN éducateurs sportifs diplômés d'état de Profession sport 56. RDV SALLE POLYVALENTE.***

**TARIFS** : voir en Mairie...

**Inscription auprès de LA MAIRIE de KERFOURN**

Renseignements [irek.becker@wanadoo.fr](mailto:irek.becker@wanadoo.fr) (Profession Sport 56)  
ou téléphone 06 18 53 08 19

**Règlement à la Mairie avec**

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code Postale :

Commune :

Tel fixe :

Portable père :

Portable mère :

Adresse Mail :

# Règlement Intérieur Vacances Multisports JUILLET 2020



## Article 1 :

La demande d'inscription implique l'acceptation intégrale du présent règlement intérieur. Lors de l'inscription d'un enfant au stage multisports, ses parents ou représentants légaux s'engagent à :

- ▶ remplir le coupon d'inscription et fournir les documents nécessaires.
- ▶ équiper votre enfant d'une tenue adaptée à la pratique sportive (survêtement, chaussures adaptées, eau...).

## Article 2 :

Le personnel encadrant n'est responsable que de l'animation technique et pédagogique de la pratique sportive.

Si l'éducateur peut intervenir dans l'accueil du public, il est expressément confirmé que seule la responsabilité des parents peut être engagée pendant les périodes se situant avant et après les horaires des séances pour lesquelles l'enfant est inscrit.

## Article 3 :

Les activités doivent se dérouler en toute harmonie, aussi le respect mutuel est exigé dans les relations mettant en jeu les parents, enfants, élus de la commune et le personnel encadrant.

## Article 4 :

Il est demandé aux enfants de respecter la discipline imposée par l'éducateur sportif. Tout enfant posant de graves problèmes de discipline pourra être exclu temporairement ou définitivement à la demande de l'éducateur.

## Article 5 :

Le projet pédagogique relatif à l'ensemble des activités multisports est consultable sur demande auprès de la Mairie et de Profession sport 56.

Signatures :